



## Bulletin d'information sur les pesticides

N°8 – Mai 2022

### Actualités législatives et réglementaires



#### **USA : L'EPA s'engage à mieux protéger les espèces menacées contre les pesticides**

Le 12 avril 2022, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a publié son tout premier [plan de travail](#) "pour relever le défi, vieux de plusieurs décennies, de la protection des espèces menacées contre les pesticides".

Ce [plan](#) établit quatre stratégies générales et des dizaines d'actions pour adopter cette protection tout en permettant aux agriculteurs, aux autorités de santé publique et à d'autres personnes d'avoir accès aux pesticides.

- Une stratégie clé consiste pour l'EPA à remplir ses obligations requises par l'*Endangered Species Act* (loi sur les espèces menacées, ESA) pour toutes les actions de la *Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act* (Loi fédérale sur les insecticides, fongicides et rodenticides, FIFRA) qui invoquent l'ESA. Étant donné que l'EPA n'a pas la capacité ou les processus scientifiques en place pour répondre immédiatement à toutes ces obligations, elle a identifié les actions FIFRA qui sont la plus haute priorité pour remplir ses obligations ESA. Il s'agit notamment des actions assorties de délais exécutoires et des nouvelles homologations de pesticides conventionnels.
- Une deuxième stratégie consiste à améliorer les méthodes d'identification et de demande de protection de l'ESA, notamment pour les espèces les plus menacées par les pesticides.
- Une troisième stratégie consiste à améliorer l'efficacité et la rapidité du processus de consultation de l'EPA pour les pesticides, en coordination avec d'autres agences fédérales.
- Enfin, la dernière stratégie consiste à impliquer plus efficacement les parties prenantes, afin de mieux comprendre leurs pratiques en matière de lutte antiparasitaire et de mettre en œuvre des mesures de protection des espèces.

Le plan de travail est un document vivant que l'EPA révisera périodiquement pour y intégrer les leçons tirées de la mise en œuvre.

L'EPA estime avoir l'opportunité et l'obligation d'améliorer la façon dont elle remplit ses obligations en vertu de la loi sur les espèces menacées (ESA) lorsqu'elle enregistre des pesticides en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA). Pendant la majeure partie de son histoire, l'EPA a rempli ces obligations pour moins de cinq pour cent de ses décisions FIFRA. Cela a donné lieu à plus de 20 procès ESA contre l'Agence, qui ont augmenté en fréquence ces dernières années, créant une incertitude pour les agriculteurs et les autres utilisateurs de pesticides, des dépenses inutiles et des retards dans la façon dont l'EPA protège les espèces menacées.

En janvier 2022, l'EPA avait déjà annoncé qu'avant d'homologuer toute nouvelle substance active présente dans les pesticides, elle évaluerait les effets potentiels sur les espèces menacées et leurs habitats. Des mesures d'atténuation pourraient alors être requises en vue de réduire les effets potentiels.

Selon l'ONG américaine *Natural Resources Defense Council* (NRDC), ce changement représente un pas important vers le respect de l'ESA, qui devrait se traduire par une [meilleure protection](#) des espèces menacées et des autres espèces sauvages. Pendant des décennies, l'EPA a approuvé des milliers de produits pesticides contenant des centaines d'ingrédients actifs sans jamais achever ce processus. En conséquence, les produits pesticides ont été mis sur le

marché sans que l'on comprenne parfaitement leur impact sur les espèces répertoriées, ce qui a probablement exposé des espèces déjà menacées à un risque d'extinction encore plus élevé. Le changement de politique de l'EPA résout en partie ces préoccupations. Avant d'approuver tout nouvel ingrédient actif, l'EPA déclare qu'elle procédera à une détermination des effets et mettra en place des restrictions d'utilisation afin de limiter les risques pour les espèces répertoriées.

Néanmoins, il est évident qu'en soutenant une "utilisation responsable des pesticides", l'ambition protectrice de l'EPA ne sera que partielle. En effet, seule la planification de l'abolition des pesticides pourra protéger le vivant.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous.*

**Je donne à Justice Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)